

Perspectives étudiantes sur la COP27

Daphné Beaudoin et Touwendé Roland Ouedraogo, membres de la délégation UQAM

21 novembre 2022

Les auteur.es s'expriment en leur nom personnel et présentent ici leurs réflexions à la suite de leur participation à la COP27 en tant que membres de la délégation de l'UQAM.

La perspective de Daphné Beaudoin, étudiante à la maîtrise en droit

J'ai beaucoup appris lors de cette COP27¹ en Égypte². Ma participation a débuté par une rencontre avec la société civile québécoise où il m'a été donné l'occasion de faire valoir la place de l'Université du Québec à Montréal comme leader en recherche et sur la scène de la diplomatie environnementale³. Plusieurs acteurs importants tels que des politiciens, des membres d'ONG (AQOCI/Équiterre) ainsi que des chercheurs ont pu partager avec moi leurs idées et revendications à cette COP. J'ai pu échanger avec mes homologues sur les modifications à apporter aux tables de négociations au courant de la semaine qui allait venir.

Par la suite, j'ai pris part à de nombreuses rencontres et tables rondes sur la question de la justice climatique. Ces rencontres sont réservées aux Parties et aux membres observateurs. On y échange sur les ébauches de résolutions et chacun des États y apporte ses réflexions et priorités. Plusieurs des États les plus impactés par les changements climatiques demandent des réparations concrètes afin d'assurer une forme de justice climatique. Les revendications sont louables puisque ces États ne pourront pas exploiter les ressources non renouvelables pour leur développement, comme l'ont fait les autres États les plus riches, auparavant. Ces rencontres m'ont permis de mieux cerner les enjeux de chaque Partie à la COP.

Au-delà des rencontres de comités et de sessions, j'ai également pris part aux nombreuses conférences et annonces présentées dans le cadre de la COP27. Les États, la société civile ou les différents regroupements ont ainsi l'occasion de partager des initiatives intéressantes afin de contribuer au savoir scientifique et politique en matière de lutte aux changements climatiques. Ce fut l'occasion d'en apprendre davantage sur les pratiques autour du monde et les initiatives mises en place en

¹ La rencontre de Charm el-Cheikh marque la 27^e rencontre annuelle dans le cadre de la mise en vigueur de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ci-après : Convention). Il y a 197 États et 1 organisation régionale économique qui ont ratifié la Convention. Cela implique qu'ils s'engagent à respecter, faire respecter et mettre en œuvre les dispositions prévues à la Convention. Ils sont désignés sous le terme « Parties » dans le présent texte.

² Il est à noter que mon accréditation pour la COP27 s'échelonnait du 14 au 18 novembre 2022.

³ Cette rencontre était organisée en marge de l'annonce du ministre Benoît Charette d'attribuer 46,4 millions\$ pour soutenir la société civile dans la lutte aux changements climatiques.

matière de lutte contre les changements climatiques. De plus, ces solutions sont intéressantes puisqu'elles permettent de saisir leurs retombées et conséquences – elles permettent de mieux cerner si elles s'opèrent bien au Canada et correspondent aux objectifs fixés. Ces échanges sont aussi l'occasion de parfaire un savoir scientifique : sur l'état des forêts, des eaux et de l'espace, les contributions scientifiques permettent de conseiller et d'orienter les décideur.ses dans leurs propositions aux tables de négociation.

« *Plusieurs des États les plus impactés par les changements climatiques demandent des réparations concrètes afin d'assurer une forme de justice climatique* »

En me permettant de m'immerger au cœur des négociations, de façon concrète, cette expérience fut hautement enrichissante pour mes recherches juridiques. C'est également une chance de faire rayonner l'UQAM dans les sphères de la politique internationale et j'ai été particulièrement fière d'en assurer la représentation. L'importance du savoir juridique dans la lutte contre les changements climatiques est notable : experte en droits humains, j'ai pu comprendre l'importance des enjeux de justice sociale et de protection des personnes vulnérables, pour l'élaboration des politiques internationales de lutte aux changements climatiques⁴. Je remercie particulièrement l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM), la Chaire de recherche sur la décarbonisation de l'UQAM et l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) pour m'avoir donné l'opportunité de partager avec des collègues internationaux, mais surtout de m'avoir donné la chance de contribuer à une justice climatique humaniste à l'image de l'UQAM.

Les recommandations politiques de Daphné Beaudoin

Les États parties aux conventions internationales en matière de droits de la personne s'engagent sur trois points : respecter, faire respecter et mettre en œuvre les normes y étant prescrites. En d'autres mots, cela veut dire que le Canada, le Québec et la Ville de Montréal⁵ ont la responsabilité, dans leurs champs de compétence respectifs, de veiller à garantir la pleine jouissance des droits garantis par ces conventions internationales. Les États s'engagent donc à assurer une adaptation climatique, certes, mais également soucieuse du respect des droits humains et des personnes les plus vulnérables. Dans cette optique, afin d'outiller les décideurs politiques à mettre en œuvre leurs engagements internationaux, trois recommandations politiques seront ainsi détaillées. Elles sont proposées afin de garantir notre résilience climatique et les droits humains fondamentaux⁶.

⁴ Dans une décision historique publiée le 26 juillet 2022, l'ONU soutient que le droit à un environnement sain est un droit humain, une décision historique venant lier concrètement droits humains et droit de l'environnement. Assemblée générale, *Droit à un environnement sain et durable*, Nations Unies, 26 juillet 2022, A/76/L.75 para 4.

⁵ Je souligne ici l'engagement de la Ville de Montréal dans son positionnement international relatif aux changements climatiques, notamment par la nomination récente de la ville comme siège pour le centre d'excellence de l'OTAN sur les changements climatiques et la sécurité.

⁶ Le lien entre droits de l'Homme et changements climatiques fut notamment renforcé dans le préambule de l'Accord de Paris, FCCC/CP/2015/L.9/REV.1

1. Soutenir le développement l'intelligence artificielle montréalaise afin d'outiller les cadres financiers

Il n'est pas inconnu que Montréal compte une réelle expertise dans le développement de l'intelligence artificielle (IA). Cette dernière permet d'optimiser les réseaux énergétiques, développer des technologies propres, améliorer les progrès en médecine, optimiser les chaînes d'approvisionnement, contribuer à l'effectivité de la cybersécurité, etc.⁷. La Ville de Montréal compte aussi de nombreux partenariats⁸ qui lui confèrent une expertise dans le domaine. L'un des plus grands défis des changements climatiques réside dans leur prévisibilité⁹. L'IA pourrait la réduire et optimiser de la façon la plus importante l'énergie déjà produite¹⁰. Le problème est que la quantité de donnée est toujours plus importante et l'énergie produite toujours plus précieuse.

« [Montréal] pourrait ainsi proposer des programmes de prévisibilité énergétique aux entreprises et start-ups de la métropole. En encourageant les entreprises à développer un cadre financier usant de l'IA, ces dernières seraient plus résilientes face aux changements climatiques. »

Pour ce faire, les États ainsi que les entreprises doivent améliorer leur efficacité énergétique par des calculs prévisionnels, réduire leur empreinte carbone grâce aux données recueillies et augmenter leur investissement dans l'IA. L'IA permet un traitement de données efficace, une gestion globale de la demande énergétique et l'optimisation de procédés

industriels. L'Institut EuroPIA a d'ailleurs décrit l'AI comme offrant « un formidable potentiel de nouvelles fonctionnalités au service des secteurs de l'énergie, de la mobilité et de l'environnement grâce à des moyens de communication autorisant des transferts massifs de données et à l'augmentation phénoménale des puissances de calcul »¹¹. Pour la Ville de Montréal, c'est une occasion en or¹². Source d'innovation, la ville pourrait ainsi proposer des programmes de prévisibilité énergétique aux entreprises et start-ups de la métropole. En encourageant les entreprises à développer un cadre financier usant de l'IA, ces-dernières seraient plus résilientes face aux changements climatiques. Les gouvernements doivent donc financer les programmes de développement en IA environnementale afin d'outiller leurs entreprises et leurs propres gouvernements à des stratégies climatiques plus résilientes, mais surtout efficaces¹³.

⁷ Montréal International, *On vous présente l'IA à saveur montréalaise*, 3 mai 2022, en ligne : <https://www.montrealinternational.com/fr/actualites/on-vous-presente-lia-a-saveur-montrealaise/>

⁸ Parmi ses partenariats l'on compte le programme de coopération climatique internationale (PCCI) ayant comme initiative de s'adapter aux changements climatiques en offrant un programme d'action aux pays francophones. *Ibid.*

⁹ Afin de pallier aux problématiques entraînées par le manque de prévisibilité, l'IA permet entre autres d'élaborer des modèles et systèmes afin d'optimiser la performance énergétique. Michel Thisdel, *L'intelligence artificielle au service de la lutte contre les changements climatiques*, UQAR, 7 décembre 2020, en ligne : <https://www.uqar.ca/nouvelles/uqar-info/3477-l-intelligence-artificielle-au-service-de-la-lutte-contre-les-changements-climatiques>

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Patricia Gauthrin, *L'IA contre l'inaction climatique et pour activer la transition énergétique*, Le Monde, 1 novembre 2022, en ligne : <https://www.lemonde.fr/blog/binaire/2022/11/01/lia-contre-linaction-climatique-et-pour-activer-la-transition-energetique/>

¹² La ville devrait mettre de l'avant ses atouts en matière d'IA afin d'outiller les stratégies en matière environnementale et de protection de la biodiversité en marge de la COP15.

¹³ Banque internationale pour la reconstruction et le développement/ Banque mondiale, *Groundswell : Agir face aux migrations climatiques internes*, 2022, en ligne : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/36248/AUS0002521ovFR.pdf?sequence=14&isAllowed=y>, p 13.

2. L'établissement d'un programme spécial d'accueil d'urgence en cas de catastrophes climatiques graves

On prédit qu'en 2050, plus de 216 millions de personnes devront migrer en raison des changements climatiques¹⁴. Dans le même ordre d'idée, un récent rapport¹⁵ publié lors de la COP27 fait état des violations graves de droits humains entraînées par les changements climatiques. Le rapport insiste sur le besoin d'établir des solutions basées sur le respect de ces droits, par les États. De façon plus spécifique, le rapport fait un lien direct entre la migration et les changements climatiques¹⁶. Parmi les recommandations suggérées, le texte invite les États à se doter de mesures d'adaptation à la vague de migrations climatiques¹⁷. Une problématique profonde existe, soit celui du « *gap* » de protection des personnes fuyant spécifiquement des violations de droits humains entraînées par les changements climatiques : elles sont de fait confrontées à des politiques peu adaptées¹⁸.

En 2019, dans la résolution *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*¹⁹, les Nations unies ont clairement établi le lien entre catastrophes²⁰ climatiques et mouvements massifs d'individus. Le Canada a soutenu ce Pacte et, dès lors, s'est engagé à poursuivre des politiques respectueuses afin de protéger les personnes fuyant les violations de leurs droits issus des changements climatiques²¹. Afin de soutenir ses engagements, le pays devrait se doter d'urgence d'un Programme spécial d'accueil en cas de catastrophes climatiques graves. Au même titre que les programmes gouvernementaux développés pour la crise syrienne²² ou ukrainienne²³, les catastrophes climatiques méritent une grande attention. Elles entraînent tout autant des violations graves des droits humains. Le programme poserait des priorités de voyage d'urgence, l'augmentation des services d'accueil pour les individus visés, la levée des tarifs migratoires et le support canadien pour les vols²⁴. Le Canada doit impérativement se doter d'une stratégie migratoire basée sur le respect des droits humains afin de faire face aux catastrophes naturelles de grande envergure.

3. La responsabilité militaire canadienne dans la protection de l'environnement

¹⁴ *Idem.* à la p 4.

¹⁵ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, *Advancing a rights-based approach to climate change resilience and migration in the Sahel*, Novembre 2022, en ligne : <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-11/Climate-Change-migration-Sahel-report.pdf>

¹⁶ *Idem.* à la p 6.

¹⁷ *Idem.* à la p 43.

¹⁸ Le manque de politiques sur la question est d'ailleurs dénoncé par le Conseil des droits de l'Homme A/HRC/38/21 au para 23. La Convention de 1951 *Convention relative au statut des réfugiés* [1951] 606 RTNU 8791 (entrée en vigueur le 4 octobre 1967) [Convention de 1951]. Une personne est reconnue comme réfugié si celle-ci fuit des persécutions relatives à l'un des motifs de la Convention de 1951 (religion, nationalité, appartenance à un groupe social ou opinion politique). Devant les menaces des changements climatiques, les réponses de protection sont peu applicables aux réalités des personnes vulnérables devant des cadres légaux peu représentatifs de leur réalité.

¹⁹ Assemblée générale, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, 11 janvier 2019, A/RES/73/195.

²⁰ L'on entend par catastrophes climatiques graves entre autres la désertification, la dégradation du sol, la sécheresse la montée des eaux.

²¹ *Ibid.*

²² Gouvernement du Canada, *Stratégie du Canada pour la Syrie*, 13 août 2021, en ligne : https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/mena-moan/syria-syrie.aspx?lang=fra

²³ Gouvernement du Canada, *Mesures d'immigration et de soutien pour les Ukrainiens et les membres de leur famille*, 15 août 2022, en ligne : <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/immigrate-canada/ukraine-measures.html>

²⁴ *Ibid.*

Les conflits armés rendent plus vulnérables les États et leurs populations. Sur les 25 États les plus touchés par les changements climatiques, 14 d'entre eux sont en conflit²⁵. Le droit international humanitaire prévu pour protéger les civils²⁶ veille aussi à assurer leur survie. Cela implique la prise en compte de la protection de l'environnement, sans lequel aucune possibilité de vie humaine n'est possible²⁷. Le droit international humanitaire a pourtant été très silencieux sur la question²⁸, alors que la pollution des eaux, la destruction de forêts, l'empoisonnement des sols ou encore les tueries d'animaux pour contribuer aux objectifs militaires, ce sont produits à répétition²⁹. Cela vient directement contribuer à la vulnérabilité des sociétés. De plus, 40% des conflits internes des 60 dernières années sont liées à l'exploitation de ressources naturelles³⁰. Les demandes afin d'étendre la protection de l'environnement en droit international humanitaire se font de plus en plus pressantes, du fait de l'imprévisibilité du climat, qui amène à son tour plus de conflits³¹. De ce fait, il est impératif que le Canada intègre à son guide militaire les lignes directrices émises par le Comité international de la Croix-Rouge en matière de protection de l'environnement³². Il devrait également être leader en droit international humanitaire de l'environnement, en soutenant la proposition de principes relatif à la protection de l'environnement et des conflits armés³³.

« [...] il est impératif que le Canada intègre à son guide militaire les lignes directrices émises par le Comité international de la Croix-Rouge en matière de protection de l'environnement. »

²⁵ CICR, *Seven things you need to know about climate change and conflict*, 9 juillet 2020, en ligne: <https://www.icrc.org/en/document/climate-change-and-conflict>

²⁶ *Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre*, 12 août 1949, 75 RTNU 287 (entrée en vigueur : 21 octobre 1950), art 1. *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux* [1977] 1125 RTNU 3 (entrée en vigueur 7 décembre 1978) [PAI].

²⁷ Comité international de la Croix-Rouge, *La protection de l'environnement naturel et droit international humanitaire*, 29 octobre 2010, en ligne : <https://www.icrc.org/fr/doc/war-and-law/conduct-hostilities/environment-warfare/overview-environment-and-warfare.htm#:~:text=Le%20droit%20international%20humanitaire%20a,toute%20vie%20humaine%20est%20impossible>.

²⁸ Les conséquences de la guerre sont souvent comptabilisées par pertes de vies humaines ou de destructions d'infrastructures, par contre l'environnement est souvent omis des victimes de la guerre. Geneva Environment Network, *Protecting the Environment in Armed Conflict*, 6 novembre 2022, en ligne: <https://www.genevaenvironmentnetwork.org/resources/updates/protecting-the-environment-in-armed-conflict/>

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Les ressources naturelles comme les diamants, l'or ou le pétrole sont au cœur de tensions, mais également l'eau ou les terres arables sont aussi sources de tensions. *Ibid.*

³¹ Environment of peace, *Security in a new area of risk*, 2022, en ligne: <https://www.environmentofpeace.org>

³² Comité international de la Croix-Rouge, *Directives sur la protection de l'environnement naturel en période de conflit armé : Règles et recommandations relatives à la protection de l'environnement naturel en droit international humanitaire, accompagnées de commentaires*, mars 2022, Genève, Suisse, 150 p.

³³ Commission de droit international, *Draft principles on protection of the environment in relation to armed conflicts*, 2022, Nations Unies, en ligne : https://legal.un.org/ilc/texts/instruments/english/draft_articles/8_7_2022.pdf.

La perspective de Touwendé Roland Ouédraogo, étudiant au doctorat en droit (UQAM)

Il était une fois : retour d'expérience à la COP27

Au regard, sans doute, des nombreuses promesses faites par les parties prenantes à Glasgow en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation des changements climatiques, de protection des forêts et de financement climatique, entre autres, les hôtes de la COP27, conscients de la nécessité de passer du discours à l'action, se sont ainsi exprimés en amont des négociations :

« People around the world are feeling the impacts of an escalating climate crisis. They expect to see more than incremental progress. I call on you: Let us use the opportunity of COP 27 to move from negotiation to action” (Simon Stiell, Secrétaire exécutif, UN Changement climatique)

« I deeply believe that COP27 is an opportunity to showcase unity against an existential threat that we can only overcome through concerted action and effective implementation » (Abdel Fattah El-Sisi, Président égyptien)

Ces appels à l'action ont-ils été entendus alors que se termine la COP27 ?

À titre de délégué UQAM ayant bénéficié d'un statut d'observateur, j'ai participé du 7 au 11 novembre 2022, à la 27^e conférence des Parties à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) qui s'est tenue à Charm el-Cheikh en Égypte. Ce document est un compte rendu sommaire de mes observations, de mes réflexions ainsi que de mes recommandations à l'endroit des décideurs politiques canadiens et québécois. Ce document en forme de retour d'expérience, ne prend donc pas en compte les développements de la deuxième semaine ni les résultats des négociations de la COP27.

La COP27 : lieu et espace de rencontres et de discussions, tribune de la liberté d'expression en marge des négociations

Trois observations sont frappantes et nourrissent la réflexion lorsque l'on foule le site de la COP27 pour la première fois : celle de l'immensité de la foule présente, celle de la pléthore des activités parallèles (*side events*) qui se déroulent en même temps et celle des manifestations extérieures.

La diversité des acteurs présents à la COP27

Une foule composée de négociateurs, de délégués d'États, de représentants d'organisations et institutions internationales, régionales et nationales, de représentants de la société civile et d'organisation non gouvernementale (ONG), de personnalités politiques, d'experts et de professeurs d'universités, d'étudiants de toutes les régions du monde (Afrique, Europe, Asie, Amériques, et Océanie) ... [ONU Info parle ainsi de près 30 000 personnes qui se sont inscrites ainsi que de 197 Parties à la CCNUCC \(Convention cadre des Nations unies sur les](#)

[changements climatiques](#)). Des quartiers généraux ont été mis en place pour la plupart de ces acteurs : pavillons d'États, pavillon de la société civile, pavillons des différentes organisations et institutions. L'impression et la sensation d'être à une grande foire internationale s'impose, sans pour autant faire perdre de vue, l'urgence et la nécessité de l'évènement : tous ces acteurs sont présents pour la même cause, la lutte contre les changements climatiques. Parlent-ils cependant le même langage ? Les intérêts particuliers sont-ils sacrifiés à l'autel de la survie de la planète ? La diversité des acteurs rappelle que les changements climatiques sont un phénomène planétaire qui touche cependant inégalement les différentes régions du monde. Par exemple, selon [le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\)](#), l'Afrique sera plus touchée par les changements climatiques que les autres continents même si elle ne produit que moins de 4% du total des émissions mondiales. On comprend alors la forte présence africaine (Mali, Togo, Niger, Ghana, Afrique du Sud, Égypte, Tchad, République Démocratique du Congo, Congo, etc.) à cette COP, du reste considérée comme une COP africaine. On comprend également la position des pays en voie de développement en termes de transfert de technologies et de financement climatique. La promesse faite depuis Copenhague par les pays développés de financer annuellement à hauteur de 100 millions de dollars la lutte contre les changements climatiques sera-t-elle enfin tenue ?

La diversité des acteurs suggère également que la solution à ce phénomène nécessite l'action de tous les acteurs. L'objectif du Pacte climatique de Glasgow de maintenir le réchauffement climatique à 1,5° Celsius ne pourra pas être atteint sans l'action concertée et la mise en œuvre effective des engagements pris lors des précédentes COP. D'où l'invitation du président El-Sisi...

La multitude des évènements parallèles en marge des négociations

La multitude des évènements parallèles, les thématiques abordées, les convictions et la passion des panélistes et intervenants ainsi que leurs recommandations finissent par convaincre l'observateur de l'importance de ce lieu et de cet espace de rencontres et de discussions. [Les thèmes de cette année sont la finance, la science, la jeunesse et les générations futures, la décarbonisation, l'adaptation et l'agriculture, le genre, l'eau, la société civile, l'énergie, la biodiversité et les solutions](#). Chaque acteur anime son quartier général soit en présentant ses actions entreprises en termes d'adaptation ou d'atténuation, soit en organisant des panels et débats sur les aspects des changements climatiques qui les préoccupent. À titre illustratif, la Qatar, l'Inde et la Turquie ont exposé des innovations technologiques contribuant à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques. Le pavillon du Mali quant à lui, avait un décor paré

d'objets d'art et culturels qui forçait l'admiration des passants. S'agissant du contenu des événements parallèles, les échanges et discussions portaient notamment sur les impacts des changements climatiques sur les personnes vivant avec un handicap, les perspectives autochtones des premières lignes, les finances durables, la résilience, le financement de la transition net zéro, le cycle du carbone dans les océans, le rôle et la participation des jeunes, la décarbonisation, etc. Ces événements offraient l'occasion de saisir la complexité des phénomènes climatiques, leur caractère global, transversal et multifacette ainsi que l'apport de la science à leur compréhension. C'était également le lieu de fortes affirmations et déclarations. Ainsi, disait un panéliste à propos du carbone bleu profond, « nous ne pouvons pas changer ce que nous ne pouvons pas mesurer ». « Les peuples autochtones sur les premières lignes se battent pour la planète et pour la santé de tout le monde » disait à son tour la représentante d'un peuple autochtone du Canada ; « le carbone qui se trouve dans les eaux profondes est 50 fois plus concentré que dans l'atmosphère » ; etc. Telle est l'ambiance des événements parallèles.

« Ces événements [parallèles] offraient l'occasion de saisir la complexité des phénomènes climatiques, leur caractère global, transversal et multifacette ainsi que l'apport de la science à leur compréhension. »

Tribune de la liberté d'expression

Difficile de ne pas être frappé par les manifestations qui se tiennent à l'entrée du site de la COP27 et qui s'intensifient par moment. C'était le cas par exemple le vendredi 11 novembre alors que le président américain Joe Biden était attendu pour son allocation. Plusieurs activistes et organisations de la société civile ont ainsi fait de la COP27 la tribune de leurs revendications. "Let's be vegan" scandait par exemple un groupe. Les marches du *Pan African Climate Justice Alliance* (PACJA) pour la justice climatique en faveur de l'Afrique ne sont pas passées inaperçues. Aussi pouvait-on lire sur leurs pancartes les inscriptions suivantes entre autres : « *African Youth demand Climate Justice* », « *If not now, When ? Climate justice now!* » ; « *Indigenous Land in Indigenous Hands* » ; « *You call us the Future Leaders but on which Planet?* ». Un autre groupe demande des réparations pour les dommages causés à la nature. Sur leurs pancartes on pouvait lire notamment : « *Reparations to restore health* » ; « *Tax the Rich* » ; « *Reparations for loss life* » ; « *Reparations for damage to nature* ». Ces manifestations à côté du site de la COP rappelle qu'en dépit de la multitude des acteurs et des thématiques abordées, toutes les voix et toutes les déclinaisons des changements climatiques ne peuvent pas être prises en compte en l'espace de deux semaines. Tout le monde n'a pas accès à cette tribune et toutes les causes n'y sont pas défendues.

Quelques recommandations

Au regard des observations qui précèdent et de la nécessité de passer à l'action pour la mise en œuvre effective des engagements pris, les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit des autorités canadiennes et québécoises :

- 1) Considérant qu'il ressort des débats d'experts que « le carbone bleu profond est le fossé à combler dans l'accord de Paris » ; considérant que les océans jouent un rôle important dans le stockage du carbone et qu'au sein de l'Organisation météorologique mondiale des propositions tendant à la création d'un observatoire de l'Atlantique Nord sur le carbone sont faites ; que le Canada (et le Québec) prenne le leadership des discussions et négociations pour la création d'un observatoire de l'Atlantique Nord dont le siège se trouverait au Canada.
- 2) Considérant l'impact des changements climatiques sur les personnes vulnérables et marginalisées, en particulier les peuples autochtones et les personnes vivant avec un handicap ; considérant que leurs contributions et perspectives sont pourtant pertinentes à la lutte contre les changements climatiques ; que le Canada et le Québec se positionnent en leaders mondiaux d'inclusion en associant davantage les peuples autochtones et les personnes vivant avec un handicap dans les processus décisionnels ayant un impact environnemental et climatique sur les terres (pour les populations autochtones) et sur leurs conditions (pour les personnes vivant avec un handicap). Qu'à cet effet un cadre de concertation national représentatif de tous les peuples autochtones et de toutes les personnes vivant avec un handicap soit mis en place au sein d'Environnement et changement climatique Canada et au sein du ministère québécois de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs.

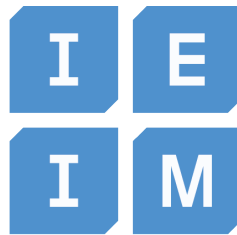
La COP27 s'achève et les préparatifs de la COP28 vont bientôt commencer pour le pays hôte. Afin que les COP ne soient pas une succession de conférences sans l'impact réel voulu sur la réduction des émissions des GES, il faut des

volontés politiques agissantes. Les promesses et discours doivent céder la place à l'action et à la mise en œuvre effective des engagements. C'est à ce niveau que les États sont attendus. Le Canada et le Québec ont tout le potentiel pour faire la différence. Ils peuvent s'ils le veulent bien, au-delà de leurs engagements pris à Paris et à Glasgow, considérer ces deux recommandations.

« [Il faudrait] que le Canada (et le Québec) prenne le leadership des discussions et négociations pour la création d'un observatoire de l'Atlantique Nord dont le siège se trouverait au Canada »

Institut d'études internationales de Montréal
Université du Québec à Montréal
400, rue Sainte-Catherine Est
Bureau A-1540, Pavillon Hubert-Aquin
Montréal (Québec) H2L 3C5
514 987-3667
ieim@uqam.ca
www.ieim.uqam.ca

UQAM



Institut d'études
internationales
de Montréal

20
ans

Auteur.es*

Daphné Beaudoin, candidate à la maîtrise en droit (UQAM)
Touwendé Roland Ouedraogo, candidat au doctorat en droit (UQAM)

* Les auteur.es sont présenté.es par ordre alphabétique.